

# CHASSEURS

## *des Côtes d'Armor*

MARS 2021 - n°75

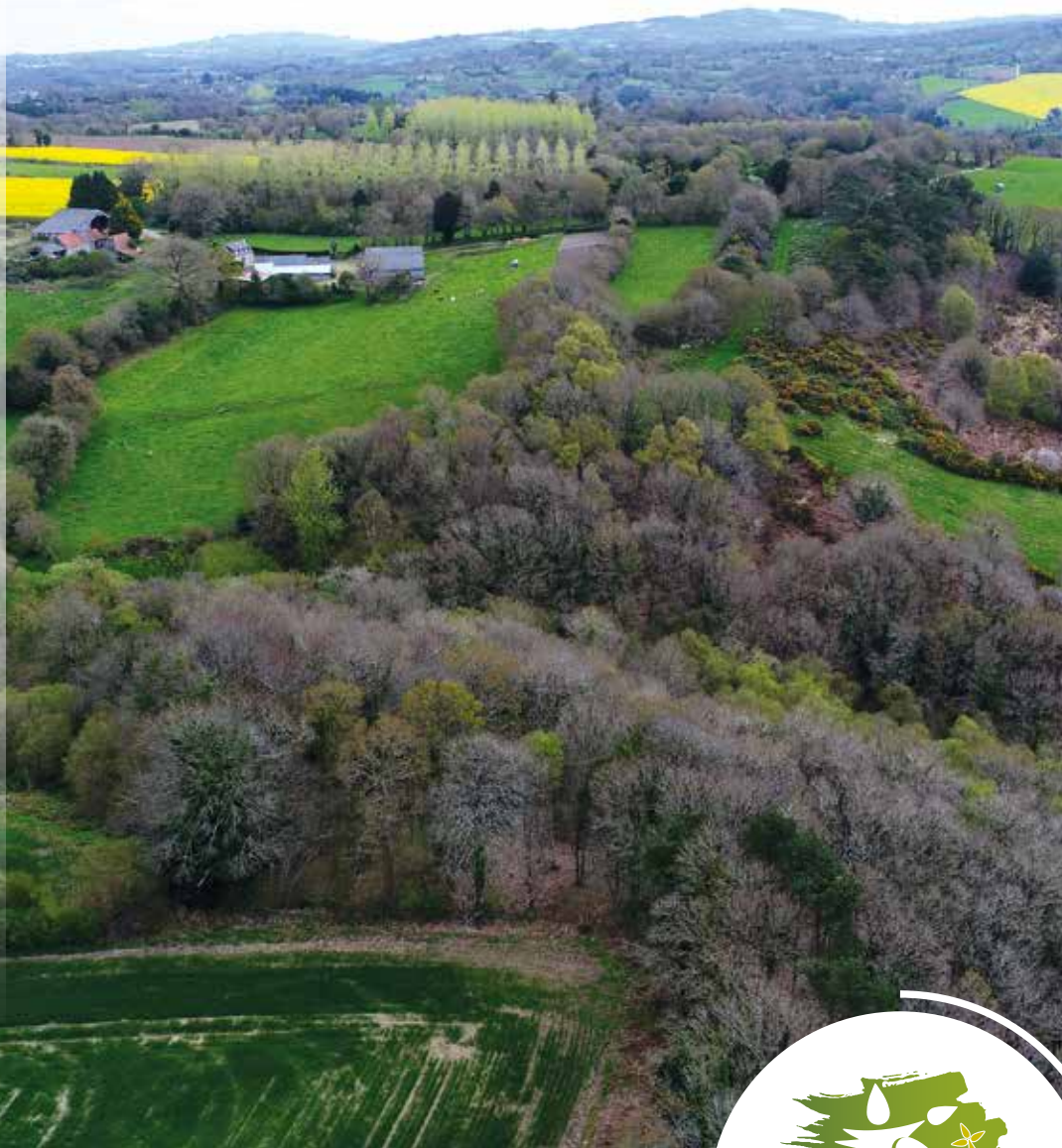


**Éco-contribution :**  
**agir pour la**  
**biodiversité**



**Sécurité :**  
**nouvelles**  
**obligations**

## VERS DES HABITATS OPTIMISÉS POUR LA FAUNE CHASSABLE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
*des Côtes d'Armor*



## GROUPE BS ASSURANCES

Assureur Partenaire  
de votre Fédération

“Toutes les Assurances pour la Chasse”

- Responsabilité civile du chasseur
- Dommages aux chiens
- Armes de chasse
- Organisateur de chasse
- Relais de chasse
- Protection individuelle du chasseur

Adresse email : [contact@assurance-chasse.eu](mailto:contact@assurance-chasse.eu)  
site internet : [www.assurance-chasse.eu](http://www.assurance-chasse.eu)  
BP51 - 77103 MEAUX CEDEX  
Tél. 01 60 09 43 43 - Fax 01 60 09 43 44  
N° ORIAS : 15004905



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
*des Côtes d'Armor*

## VOUS AVEZ UNE ADRESSE MAIL ?

Pensez à informer le secrétariat de la FDC22. Ce mode de communication est désormais privilégié pour sa réactivité (mailing, newsletter, convocations aux formations...).



*Chevrette photographiée en forêt de Boquen, au cours de l'épisode neigeux mi-février / © Christophe Sablé*

## SOMMAIRE

### 4 ACTUALITÉS

- Permis de chasser : bilan et perspectives
- Nouveau site internet
- Reprise de chevreuils à l'aéroport

### 5 INFOS PRATIQUES

Bilan des validations 2020/2021

### 7 VIE FÉDÉRALE

Connaissez-vous votre Fédération ?

### 10 RÉGLEMENTATION

Trois mesures nationales, une seule nouveauté

### 12 CHASSE ET GESTION

Gestion durable du bocage et biodiversité

### 15 ZOOM SUR

L'éco-contribution

### 18 PRATIQUE DE LA CHASSE

Les comptages de la bécasse des bois

### 19 SURVEILLANCE SANITAIRE

Influenza aviaire et lâchers de gibier

### 22 DU CÔTÉ DE LAN BERN ET MAGOAR PENVERN

Restaurer les milieux favorables aux espèces

### 23 FOIRE AUX QUESTIONS

- Directeur de la publication : Yvon Méhauté
- Ont contribué à ce numéro : Le personnel de la Fédération
- Crédits photos : FDC22, Christophe Sablé, Dominique Gest, Breizh Mapping, AMV de Glomel
- Conception et réalisation : RoudennGrafik, Plérin
- Impression et distribution : RoudennGrafik, Guingamp

FDC des Côtes d'Armor

La Prunelle - BP 214 - 22192 Plérin Cedex  
Tél. 02 96 74 74 29 - contact@fdc22.com

Dépôt légal à parution

[www.fdc22.com](http://www.fdc22.com)

 Facebook : FDC22



## La reconnaissance de nos actions

À l'instant où je vous écris, la saison de chasse 2020/2021 touche à sa fin. Chacun sait que cette campagne cynégétique présente un caractère particulier puisqu'elle est marquée par un contexte de pandémie sans précédent. Face à cette situation inédite et incertaine, nous avons dû faire preuve d'adaptation. Vous avez été à la hauteur de ces nouvelles exigences et je vous en remercie.

Ainsi, pour prévenir la diffusion du virus de la Covid-19 sans oublier également l'influenza aviaire, des mesures très strictes ont été prises par le gouvernement concernant la chasse. La situation étant évolutive, les dispositions réglementaires qui l'accompagnent le sont tout autant.

Dans ce contexte, les services de la préfecture ont été largement sollicités au cours des derniers mois. Je tiens à souligner leur écoute et leur réactivité à notre égard. Je suis convaincu que ce dynamisme, nous le devons à cette volonté de travail collectif entre les différentes structures.

Ainsi, grâce à la confiance qui nous est accordée, certaines activités ont pu être maintenues tout en s'assurant du respect des règles sanitaires. Des protocoles renforcés ont été mis en place, entre autres pour permettre l'organisation des comptages d'animaux. Chaque année, de nombreux chasseurs s'impliquent dans la démarche.

Intéressons-nous aux comptages lièvres. Au cours de l'hiver 2020, le dispositif a représenté, en moyenne sur les trois soirs de comptage, 299 communes suivies, 17 707 km parcourus, 1 642 bénévoles mobilisés. Au total, l'opération a représenté 2 160 heures de récolte de données, soit l'équivalent de 308 jours de travail pour un seul salarié. Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres du travail accompli par les chasseurs. La collectivité dans son ensemble doit être consciente de l'importance de leur engagement bénévole sur le terrain, pour des missions de service public et d'intérêt général.

À la lecture des articles de ce magazine, vous constaterez la volonté de notre Fédération de souligner le fait que les chasseurs ne s'intéressent pas exclusivement aux espèces chassables. La chasse est résolument proche des problématiques environnementales ; vos multiples actions en sont la démonstration.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Amitiés en Saint-Hubert.

Yvon Méhauté, Président de la FDC22



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
des Côtes d'Armor

## Permis de chasser : Bilan et perspectives

La formation au permis de chasser est une mission de service public confiée statutairement à la fédération départementale des chasseurs. L'année dernière, dans un contexte sanitaire délicat marqué par deux confinements, notre équipe a su faire preuve d'adaptation pour accueillir les candidats aux formations et aux examens dans les meilleures conditions possibles. Toutes les sessions programmées ont été maintenues et nous avons même proposé des dates supplémentaires en raison de **l'augmentation du nombre d'inscrits** par rapport à l'année précédente (+12), alors même que la tendance est à la baisse sur le plan national.

En 2020, notre Fédération a formé pas moins de **182 candidats**, dont 19 femmes. Du point de vue des effectifs, les premières sessions 2021 s'annoncent bien (sessions 1, 2 et 3 complètes).



Dans notre département, le **taux de réussite** à l'examen est de **78.6 %** (72.5 % sur le plan national). En complément de la formation dispensée au centre de Botsay (une journée complète, un mois avant l'examen, puis une demi-journée quelques jours avant l'examen), **le travail personnel du candidat est essentiel**. L'entraînement à l'examen peut s'effectuer sur internet et/ou en empruntant un livre et un DVD auprès de la Fédération.



## L'ATELIER du FUSIL

**+ 500 armes de chasse  
et de sport, pêche**

**Carabines, optiques, cartouches, réglage en stand,  
atelier de réparation, mise en conformité laser,  
nombreuses occasions.**

**LE GRAND PLESSIS  
22940 PLAINTEL  
TÉL. 02 96 32 59 18**

**[atelierdufusil@wanadoo.fr](mailto:atelierdufusil@wanadoo.fr)**

**Magasin ouvert du lundi au samedi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**





## Nouveau site internet : [www.fdc22.com](http://www.fdc22.com)

Le précédent datait d'il y a 10 ans. *“Liens parfois devenus obsolètes, difficulté à trouver les informations recherchées, photos vues et revues... Il était impératif de le moderniser pour être dans l'air du temps et répondre plus efficacement aux demandes des adhérents”*, justifie Romain Pardoën, directeur de la Fédération. Plus qu'une réactualisation, le site a été entièrement repensé. Certains d'entre vous l'ont déjà testé depuis sa mise en ligne en décembre dernier. Il faut dire que la Covid-19 ou encore la grippe aviaire ont boosté les recherches d'informations, mettant l'accent sur l'impératif de réactivité.

Nous vous invitons à le découvrir et à nous faire part de vos remarques pour optimiser son usage. Depuis le site, on peut également rejoindre la page Facebook de la Fédération. Le

chasseur costarmoricain est de plus en plus connecté. *“Plus de 2 000 personnes nous suivent sur Facebook”*, se félicite Romain Pardoën. *“Ce qui signifie que toute une communauté*

*suit l'actualité de la Fédération avec les moyens modernes de communication”*.



## REPRISE DE CHEVREUILS À L'AÉROPORT



Mardi 9 février, la FDC22 a organisé une opération de reprise de chevreuils à l'aéroport de Saint-Brieuc Armor situé à Trémuson. D'après les observations de terrain, l'aéroport et sa périphérie constituent aujourd'hui un **lieu de quiétude pour les animaux sauvages**. Cela n'est pas sans poser de problèmes en matière de sécurité publique, notamment vis-à-vis des usagers de la route, mais aussi des utilisateurs et des professionnels de l'aéroport.

Dans le cadre de cette opération, **une chevrette adulte a été capturée et relâchée** sur le site fédéral de Botsay, **en bordure de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Glomel**. Pour rappel, le territoire composant la RNR (108 ha) appartient à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, structure créée par les chasseurs et financée grâce aux permis de chasser vendus dans toute la France et à des donations.

Trois autres chevreuils ont été observés mais ils ont réussi à s'échapper. Malgré le froid, les chasseurs des sociétés de chasse riveraines (Tréméloir, Plélo, Plérin, Trémuson et Pordic) et plusieurs membres de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier ont accepté de venir nous prêter main forte pour cette opération technique peu commune.



# BILAN DES VALIDATIONS 2020/2021

En début de saison, beaucoup d'entre vous ont hésité longuement avant de valider leur permis, de peur que la chasse ne puisse rouvrir en septembre. Cependant, au fil des jours, l'activité du guichet unique s'est accélérée.

Avec 8 948 permis validés (au 18 février) contre 9 132 en 2019/2020, soit une **diminution de 184 chasseurs**, les statistiques suivent finalement la tendance enregistrée au cours des années précédentes. Le contexte de pandémie n'a donc pas été un accélérateur de la baisse du nombre de chasseurs.

Total des validations	8 948
Validations internet	1 601 (18%)
Validations nationales	2 510 (28%)
Validations départementales	6 304 (70%)
Nouveaux chasseurs (1 <sup>ère</sup> validation)	132

## Le saviez-vous ?

La moyenne d'âge du chasseur costarmoricain est de

**57 ans.**



## Pourquoi choisir de valider son permis par internet ?

- **Simple et disponible 24h/24** : accédez au site internet de la FDC22 ([www.fdc22.com](http://www.fdc22.com)) et cliquez sur le bouton "Valider son permis" en page d'accueil
- **Efficace** : vous sélectionnez vos critères (département, assurance...) et le montant s'affiche automatiquement à l'écran
- **Rapide** : une fois le paiement enregistré, vous imprimez vous-même votre titre de validation (si vous demandez un carnet de prélèvement bécasse format papier, vous le recevrez quelques jours plus tard)
- **Sécurisé** : paiement par carte bancaire avec impression du reçu de paiement.

## Le saviez-vous ?

En cas de perte ou de destruction de votre titre de validation, vous avez la possibilité de le réimprimer, à tout moment et autant de fois que nécessaire, sans avoir besoin d'en faire la demande auprès de la FDC22.

## Rappel

Pour celles et ceux qui chassent la bécasse, deux possibilités :

- le **carnet de prélèvement bécasse format papier**
- le carnet de prélèvement bécasse **format électronique** avec l'application ChassAdapt sur smartphone.



## Suppression des communes limitrophes :

Depuis la mise en place du permis national à 205 €, la validation départementale n'est plus valable sur les communes limitrophes du département. La notion de "communes limitrophes" est remplacée par celle de "territoires contigus", c'est-à-dire les territoires de chasse détenus par le même détenteur, d'un seul tenant et à cheval sur plusieurs départements.

### Cas concrets :

Je veux chasser sur le territoire de l'association de chasse privée "Grénédan" situé sur trois départements (22, 35 et 56). La validation départementale suffit car ce même territoire se situe sur trois départements.

Je chasse à Mûr-de-Bretagne et je veux chasser aussi à Saint-Aignan (commune limitrophe 22/56). Je dois prendre une validation nationale car ce sont bien deux territoires distincts situés sur deux départements.



La validation du permis 2020/2021 est valable jusqu'au 30 juin 2021.

# CONNAISSEZ-VOUS VOTRE FÉDÉRATION ?



Le siège social de la FDC22 est entouré d'un jardin de la biodiversité (mare, ruches, verger...).

## Organiser et structurer la chasse

- **Accompagner les territoires** de chasse dans leurs démarches et projets
- **Réaliser des suivis de la faune sauvage** (comptages, suivi des prélèvements...)
- **Former les responsables des territoires, les chasseurs et non-chasseurs** (sécurité, biologie des espèces, pratique des différents modes de chasse...)
- **Gérer les plans de chasse individuels**

## Missions de service public

- Mettre en valeur le **patrimoine cynégétique départemental**
- Protéger et gérer la **faune sauvage et ses habitats**
- Former des **nouveaux chasseurs**
- Prévenir les dégâts de gibier et indemniser après expertise **les dégâts de grand gibier causés aux cultures agricoles**
- Participer au suivi sanitaire de la faune sauvage (SAGIR)



**464** personnes sont passées au stand de tir (saison 2019/2020).

**333** associations de chasse communales et

**535** associations de chasse privées.



**182** candidats ont été formés à l'examen du permis de chasser (2020).

**17** associations cynégétiques spécialisées. Leur réseau de bénévoles apporte un précieux soutien à l'équipe fédérale dans leurs domaines respectifs (animation de formations, saisie de bilans...).





## Le Conseil d'administration

La FDC22 est dirigée par un **Conseil d'administration** composé de **15 membres élus pour 6 ans** et au scrutin de liste. Chaque administrateur est rattaché à un secteur correspondant à un pays cynégétique. Le Conseil se réunit en moyenne une fois par mois pour initier et mener les réflexions, organiser les actions, fixer les décisions et accompagner leur mise en œuvre.

Pour l'assister dans sa mission, le Conseil d'administration peut compter sur le personnel salarié réparti en deux pôles : un service administratif et un service technique sous la coordination d'un directeur. Au total, la Fédération emploie **13 salariés à temps plein**.

## Le personnel

### Nouveau fonctionnement

Dorénavant, **votre interlocuteur technique dépend de la nature de votre demande, et non plus du secteur cynégétique dont vous dépendez**. Chaque technicien a la charge de plusieurs dossiers thématiques. Rapprochez-vous du secrétariat qui saura vous orienter vers la personne ressource.



## Le service technique



De gauche à droite : Olivier Primas, Arnaud Letellier, Sébastien Cassoulet, Blandine Buffault et Cyrille Guyomard.



David Rolland, chargé de mission "Habitats et biodiversité" et Guillaume Le Provost, chargé de mission "Éducation à l'environnement"

## Vos référents par thématiques

<b>Blandine Buffault</b>	petit gibier (bécasse des bois, faisan, perdrix).	Ce descriptif de leurs missions respectives est loin d'être exhaustif. L'ensemble du service technique est mobilisé pour assurer d'autres fonctions dites transversales, entre autres le contact avec les adhérents (baux de chasse, statuts, cartographie...), l'animation des formations, l'organisation des comptages d'animaux et autres opérations techniques.
<b>Sébastien Cassoulet</b>	ESOD, suivi sanitaire.	
<b>Cyrille Guyomard</b>	formateur permis de chasser, moniteur du stand de tir.	
<b>Arnaud Letellier</b>	grand gibier (plans de chasse, équilibre forêt-gibier, ICE, dégâts).	
<b>Olivier Primas</b>	petit gibier (lièvre, lapin), ESOD.	



# Éducation à l'environnement à la Maison de la terre



Maison de la TERRE



## Un exemple de projet : l'Aire Terrestre Éducative (ATE)

Une ATE est une zone terrestre de petite taille qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves de CM1, CM2 ou 6e, leur enseignant et leur référent (un acteur de l'éducation à l'environnement).

Une classe de CM2 de l'école publique de Lantic est engagée dans cette démarche éco-citoyenne. Le principe ? Les élèves choisissent une zone pour ensuite participer à sa gestion. En se réunissant sous la forme d'un "conseil

des enfants", les élèves réfléchissent et prennent toutes les décisions relatives à la préservation du site.

Guillaume Le Provost est référent du projet pour accompagner l'école sur les connaissances techniques naturalistes. Il accompagne les élèves dans leur découverte de la zone humide par sa faune, sa flore et son sol. **La démarche d'ATE donne ainsi l'opportunité aux plus jeunes de développer leurs connaissances et leur capacité d'agir pour la protection de notre patrimoine naturel.**

## Préservation des habitats au service de la biodiversité

Les sollicitations de la Fédération sur les dossiers environnementaux sont de plus en plus nombreuses. Identifiée pour sa compétence et agréée association de protection de l'environnement, la **FDC22** est naturellement investie **dans les actions de préservation et de réhabilitation d'espaces naturels ou semi-naturels, pour favoriser l'accueil de la biodiversité, dont les espèces chassables.**

Depuis quelques années et récemment diplômé de l'École Pratique des Hautes Études (niveau Master II), David Rolland est chargé de ces dossiers.

- **Sensibiliser les gestionnaires, agriculteurs et collectivités territoriales sur l'importance d'une gestion durable des haies et des bocages**
- **Accompagner les adhérents dans la démarche de valorisation écologique des territoires de chasse**

• **Participer aux inventaires de la faune :** ces actions permettent de percevoir la qualité des biotopes à travers l'état des populations des espèces suivies ou recherchées. Exemples de sites suivis :

- Kerné Uhel (communes de Lanrivain, Trémargat, Peumerit-Quintin, Maël-Pestivien) en partenariat avec le groupe SAUR (acteur du secteur de l'eau et de la propreté) et la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh
- Toul Goulic, Trédrez-Locquémeau et le Yaudet sur les propriétés du Conseil départemental
- la Réserve Naturelle Régionale des landes, prairies et étangs de Plounérin en partenariat avec Lannion Trégor Communauté et la SCC de Plounérin.



### Le saviez-vous ?

David Rolland siège au Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries, pour le compte de la Fédération Nationale des Chasseurs. Il s'agit d'une association nationale dont le rôle consiste à fédérer une diversité de structures agissant en faveur de la plantation, la gestion et la valorisation des haies mais aussi des arbres hors forêts.

**La préservation des ressources naturelles et la réintroduction d'une certaine diversité au sein des exploitations agricoles et des territoires de chasse poursuivent un objectif commun : la conservation des fonctionnalités offertes par les écosystèmes.**

Sécurité à la chasse :

## TROIS MESURES NATIONALES, UNE SEULE NOUVEAUTÉ

Un arrêté ministériel publié le 5 octobre dernier impose des mesures nationales en matière de sécurité dans le cadre des actions collectives de chasse à tir du grand gibier. La loi oblige désormais les chasseurs au port d'un vêtement fluorescent et à la pose de panneaux temporaires de signalisation sur ou à proximité immédiate des voies publiques. De plus, tous les chasseurs doivent désormais suivre une formation de remise à niveau portant sur les règles élémentaires de sécurité, et ce tous les 10 ans.



Entretien avec Romain Pardoën, directeur de la FDC22.

**FDC22 :** L'arrêté ministériel impose aux chasseurs le port d'un vêtement fluorescent. La FDC22 avait anticipé sur ce point...

**Romain Pardoën :** Dans notre département, la disposition relative au port d'un vêtement fluorescent s'applique plus strictement et ce depuis de nombreuses années. Notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) ainsi que l'arrêté relatif à l'usage des armes à feu et à la sécurité publique précisent que le vêtement doit être de couleur orange et cette mesure s'applique pour toutes les battues, peu importe que l'on chasse le petit ou le grand gibier.

**FDC22 :** Tout comme la pose de panneaux avant une battue au grand gibier.

**Romain Pardoën :** Concernant le panneauage, je dirais que c'est déjà un automatisme pour les chasseurs costarmoricains. Dans notre SDGC, nous encourageons fortement les territoires à s'équiper de panneaux "chasse en cours" de façon à les disposer tout autour de l'enceinte chassée et aux entrées de chaque route incluse dans ce périmètre. La grande majorité des territoires suit cette recommandation. L'arrêté ministériel du 5 octobre inscrit cette mesure de manière obligatoire sur l'ensemble du territoire national, mais cela aura finalement peu d'impact pour les territoires ayant déjà pris cette habitude.

**FDC 22 :** La réglementation impose l'apposition de panneaux temporaires de signalisation sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques. Ces panneaux doivent-ils répondre à des normes spécifiques ?

**Romain Pardoën :** Seuls les panneaux disposés directement sur la voie publique doivent être normalisés car ils relèvent de la signalisation routière. Les panneaux habituellement en vente à la

Fédération sont donc toujours réglementaires pour signaler les battues à proximité des voies publiques. Nous proposons désormais trois gammes de panneaux de façon à répondre aux attentes des territoires.

**FDC22 :** En revanche, la troisième mesure est inédite. Comment la FDC22 envisage-t-elle de mettre en place cette remise à niveau ?

**Romain Pardoën :** Avant le 5 octobre 2030, tous les chasseurs doivent avoir suivi la formation théorique de remise à niveau sur la sécurité dont le programme a été défini par la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et validé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB)\*. Dépassé ce délai, la validation du permis de chasser ne sera plus possible. La formation se déroulera sur une demi-journée par groupe de 25 à 30 chasseurs. Les modalités de convocation et d'inscription sont à l'étude. Nous attendons également le support de formation élaboré par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office Français de la Biodiversité.

Bon à savoir



Le programme de la remise à niveau décennale est sans équivalent avec une formation antérieure. Par conséquent, les chasseurs ayant d'ores et déjà suivi la formation sécurité dispensée à Glomel ou Bois Meur devront satisfaire à cette nouvelle exigence réglementaire.

\*Les personnes ayant obtenu leur examen du permis de chasser cette année ont jusqu'à 2031 pour suivre cette nouvelle formation. En effet, l'échéance de la remise à niveau décennale pour les chasseurs est calculée à compter de la délivrance de leur permis de chasser.





## Qu'est-ce qui change ?

	Jusqu'à présent, au niveau départemental	Désormais, au niveau national
Textes de référence	SDGC 2017-2022 Arrêté préfectoral du 26/12/2017 relatif à l'usage des armes à feu et à la sécurité publique dans les Côtes d'Armor	Arrêté ministériel du 05/10/2020 relatif à la sécurité en matière d'activité cynégétique
Vêtement	Port obligatoire d'un vêtement orange fluorescent pour tout type de battue (petit et grand gibier), pour les tireurs et les accompagnateurs	Port obligatoire d'un vêtement fluorescent (tee-shirt, veste, cape) en action collective de chasse à tir du grand gibier uniquement, pour les tireurs et les accompagnateurs
Panneautage	Panneautage recommandé	Tout organisateur d'une action collective de chasse à tir du grand gibier doit apposer des panneaux temporaires de signalisation sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques, le jour J avant le commencement de l'action de chasse et les retirer ce même jour une fois l'action terminée
Formation sécurité	Formation sécurité recommandée	Formation obligatoire de remise à niveau tous les 10 ans

Le fait que la loi ait ajouté la disposition "ou à proximité immédiate des voies publiques" a pour conséquence de ne pas contraindre les associations de chasse à apposer des panneaux routiers (AK 14) lors d'actions de chasse. Il est donc possible d'apposer des panneaux temporaires, tels qu'actuellement utilisés par bon nombre de sociétés de chasse.

Le lieu d'apposition des panneaux guide le choix.



# LA GESTION DURABLE DU BOCAGE, UNE PRIORITÉ POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

Le bocage, structure paysagère caractéristique de notre région, est aujourd'hui menacé. Cela s'explique notamment par l'évolution des pratiques agricoles entraînant une fragmentation des habitats naturels et semi-naturels ainsi qu'une homogénéisation des paysages.

L'érosion du linéaire bocager est une cause directe du déclin de la biodiversité en Bretagne. L'extinction massive des espèces (et notamment des espèces chassables) est principalement observée en espace agricole. Ainsi, depuis plusieurs années, le nombre de lapins de garenne, perdrix, faisans, bécassines ou alouettes des champs - pour ne citer qu'eux - diminue fortement sur de nombreux territoires. Un constat qui suscite bien des interrogations de la part des chasseurs dont la motivation faiblit d'année en année. Des solutions sont pourtant à notre portée et il est encore temps de réagir.

Afin de freiner voire d'inverser la tendance, la FDC22 s'est engagée avec le Comité de Bassin Versant du Léguer et l'Inrae\* dans un programme régional de gestion du bocage. Les bénéfices de ce travail de longue haleine sont nombreux.

\*Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

## Le programme

### 3 acteurs :



- Lannion Trégor Communauté - Comité de Bassin Versant du Léguer



- FDC22



- Inrae

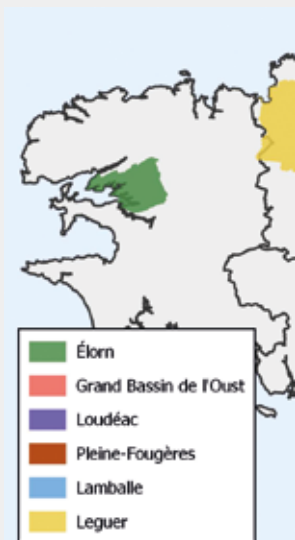
### Objectif :

prendre en compte la biodiversité dans les mesures de gestion appliquées au bocage, à trois niveaux : le paysage, l'exploitation agricole, la haie.

### Durée :

4 ans - 2015 / 2019

### Zones d'étude



Le bassin versant du L...  
tiale. Le secteur d'appl...  
à d'autres territoires p...  
veloppés. Au total, 116...  
d'un diagnostic. La m...  
d'analyser des haies d...  
vironnementaux, afin d...  
de leur biodiversité à l'



## Un bocage ou des bocages ?

Le terme bocage désigne un paysage rural constitué de plusieurs éléments :

- des parcelles cultivées ou non
- des haies, talus, arbres, murets délimitant des parcelles plus ou moins grandes.

Partant de cette définition, de nombreux cas de figure sont possibles car on observe, selon les secteurs géographiques, plusieurs types

de paysages bocagers. Prenons l'exemple des haies. La nature des essences présentes et la diversité des modes de gestion appliqués en fonction des usages recherchés (production de bois de chauffage ou bois d'œuvre, clôture...) ont un impact sur la structure et la physionomie des haies. **Nous devons alors parler des bocages, tant leur diversité est importante.**

## Les fonctions de la haie

Les intérêts de la haie pour la faune sauvage sont bien connus. Ces dernières représentent, pour les espèces qui les fréquentent :

- une **structure riche en ressources alimentaires** variées
- un **abri permettant reproduction, repos et refuge** contre les prédateurs et les intempéries
- une **structure favorisant le déplacement des espèces** (animales et végétales) d'un habitat à un autre : elles remplissent ainsi la fonction dite de "**corridor écologique**". Certains aménagements ou modes d'entretien peuvent devenir des obstacles à cette circulation naturelle.

## Paysages dégradés, espèces menacées

Pourtant, la dynamique ne va pas dans le bon sens. **En Bretagne**, sur la période 1996-2008, **la régression globale est de 1 % du linéaire bocager** chaque année, soit **plus de 2 000 km par an**, malgré les efforts de plantation (environ 500 km/an)\* soutenus techniquement et financièrement par le programme régional Breizh Bocage.

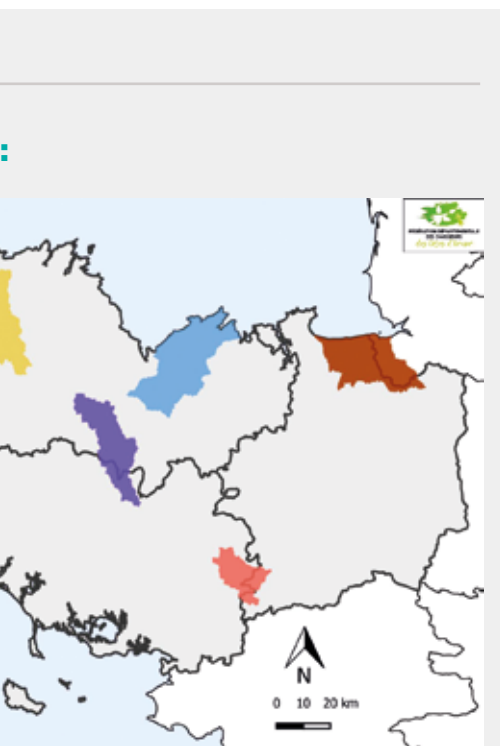
*\*Source Agreste Bretagne, enquête "Teruti-Lucas", 2008.*

La destruction d'un grand nombre de haies, accompagnée d'une modification des pratiques agricoles qui demeurent de plus en plus intensives et spécialisées, ont un impact évident sur l'accueil des espèces dont les habitats se trouvent être menacés.

D'autre part, les haies bocagères maintenues jusqu'ici et les plantations récemment réalisées se dégradent lentement faute d'un entretien correctement réalisé. **Sensibiliser les agriculteurs** à leur gestion devient primordial pour leur conservation.

## Trois structures à la préoccupation commune

Le bassin versant du Léguer est situé dans le pays historique du Trégor (ouest du département). Ce territoire (48 939 ha) présente la particularité d'avoir un bocage bien conservé. David Rolland, en tant que technicien cynégétique de la FDC22, a toujours suivi les actions menées sur ce secteur, aux côtés de Catherine Moret, animatrice du bassin versant jusqu'en novembre 2019. Animés par cette volonté commune de maintenir un bocage de qualité pour garantir l'accueil de la biodiversité dans son ensemble, ils décident de construire un projet visant à restaurer la fonctionnalité des paysages. Dans cet objectif, ils se rapprochent de l'Inrae en la personne de Jacques Baudry (directeur de recherche), de façon à bénéficier de son expertise scientifique tout au long de leur réflexion. Leurs travaux ont permis la production de méthodes et d'outils d'aide à la décision, à l'échelle de la haie, de l'exploitation agricole et du paysage [échelle territoriale vaste comme celle d'une communauté d'agglomération].



Le bassin versant du Léguer a été choisi pour zone d'étude initiale. L'application du programme s'est ensuite élargie pour vérifier la pertinence des outils de gestion. Les haies situées en Bretagne ont fait l'objet de nombreuses études. La multiplication des zones d'étude a permis d'analyser des bocages dans différents contextes paysagers et environnementaux. Cela permet de présenter un bilan plus global à l'échelle régionale.

© 2016, BD Carthage. Réalisation : FDC22, 04/02/2021.

## Focus sur le Plan de Gestion Durable des Haies

Nous avons choisi de vous présenter l'un des principaux outils développés dans le cadre du programme : le Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH). Son objectif est d'aider l'agriculteur à connaître ses haies, son "capital bois" et les manières

de les gérer durablement. Preuve de son efficacité, le PGDH a été reconnu en octobre 2019 par les Ministères de l'environnement et de l'agriculture pour accompagner le "Label'Haie" (démarche de certification pour préserver durablement les haies).

Concrètement, **un agriculteur peut bénéficier d'un diagnostic portant sur l'ensemble des haies de son exploitation.** Le but sera d'établir

ensuite un plan de gestion concerté. **Ce plan inclut d'une part l'amélioration des pratiques pour optimiser la production de bois et, d'autre part, la mise en place d'aménagements propices à l'accueil des espèces animales et végétales\***, la préservation de la ressource en eau, la protection contre l'érosion des sols, la qualité du climat et des paysages etc.

*\*pollinisation, lutte contre les ravageurs des cultures, conservation des espèces...*

## Illustration du PGDH avec Wilfrid Perquis, éleveur de bovins laitiers à Mérillac.



Wilfrid Perquis

Dans le cadre d'un partenariat avec le programme Lab PSE, du réseau Trame, David Rolland s'est rendu sur son exploitation afin d'observer l'ensemble des haies présentes et ainsi évaluer le gisement sylvicole. Prenant appui sur ce diagnostic, il a ensuite proposé à l'agriculteur de planifier un certain nombre d'actions garantissant non seulement la pérennité des haies mais aussi leurs fonctionnalités.

Sur l'ensemble des **153 ha en gestion**, l'exploitation présente des typologies de haies et des essences diversifiées. Le potentiel de valorisation est double : bois d'œuvre et bois de chauffage. La richesse floristique observée sur site augure la présence d'une forte diversité animale.

Conscient des multiples services écologiques remplis par ses haies,

l'agriculteur s'est engagé dans la démarche pour aboutir à un paysage de qualité et ainsi optimiser le confort de son troupeau.

Les dégradations constatées sur les haies sont pour la plupart dues à des clôtures mal implantées : le piétinement et l'abroustissement par les bovins ont pour effet d'altérer l'embase des haies allant jusqu'au déchaussement de certains arbres et à l'absence de croissance ou de régénération. **La situation pour la biodiversité est moyenne car les haies devraient avoir une emprise au sol plus large et surtout protégée des troupeaux** (intérêt pour les faisans, perdrix rouges et grises, lièvres, lapins de garenne, bécasses des bois, pigeons ramiers, passereaux).

Wilfrid Perquis en a pris conscience et envisage une révision de certaines pratiques.

### Quelques exemples concrets de préconisations :

- Installer des clôtures efficaces contre les dégradations réalisées par les bovins
- Regarnir les haies et renforcer la maille bocagère pour une meilleure connexion des haies les unes aux autres
- Prélever les arbres matures pour produire du bois d'œuvre et favoriser le développement des arbres plus jeunes
- Réaliser les coupes uniquement à la tronçonneuse pour garantir des pousses durables ou une cicatrisation efficace
- Régénérer les arbres têtards pour produire du bois de chauffage et favoriser l'accueil de la biodiversité associée
- Stopper la coupe du lierre, conserver des arbres morts et creux : autant de micro-habitats essentiels pour la survie de certaines espèces.

**L'outil PGDH a permis à l'agriculteur de s'approprier ou se réapproprié, par étapes, une gestion durable de ses haies. Ces pratiques pourront ensuite être certifiées par un label, le Label'Haie.**





## L'ÉCO-CONTRIBUTION, DES PROJETS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Les fédérations départementales des chasseurs ont la qualité d'associations agréées au titre de la protection de l'environnement. Leur éligibilité à cet agrément est une reconnaissance officielle des activités qu'elles mènent en la matière : mise en valeur du patrimoine cynégétique, protection et gestion de la faune sauvage et de ses habitats.

Parmi les dispositions entrées en application avec la loi du 24 juillet 2019, communément appelée "réforme de la chasse", la mesure la plus visible pour les chasseurs est l'abaissement du coût du permis national de 400 à 205 euros. **La mise en place d'une redevance "éco-contribution", financée par les chasseurs et par l'État**, est un autre aspect majeur de cette réforme, dont l'objectif **consiste à renforcer les actions des chasseurs pour la protection et**

**la reconquête de la biodiversité.** Souvent mentionnée mais pas toujours expliquée, nous avons souhaité vous présenter dans cet article ce qu'est l'éco-contribution.

Le descriptif des projets menés dans notre département vous permettra de savoir ce qu'il se passe de positif au service de la biodiversité, à côté de chez vous, par l'implication directe des chasseurs.



### L'éco-contribution, en quelques mots

Chaque année, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et les chasseurs alimentent une enveloppe budgétaire qui sera attribuée dans les régions afin de financer des actions concrètes menées par les chasseurs pour la biodiversité et l'éducation à la nature.

Cette enveloppe est alimentée sur la base du nombre de chasseurs ayant validé leur permis. Le principe est le suivant : **lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur participe au dispositif d'éco-contribution à hauteur de 5 €. À ce montant s'ajoute une contribution de l'OFB, soit 10 € par permis validé.**

Pour la première année d'utilisation du fonds éco-contribution (2019/2020), l'enveloppe de la région Bretagne est de l'ordre de 700 000 €. Cette somme a été investie dans plusieurs projets régionaux validés par l'OFB. La FDC22 intervient, à ce titre, dans différents dossiers actuellement en cours.



## LES PROJETS EN COURS

### Éduquer à l'environnement à la Maison de la terre

Depuis 2011, la FDC22 assure la gestion, le suivi des espèces et l'animation d'un espace naturel situé à côté de l'usine de traitement des déchets de Lantic, propriété de Kerval Centre Armor\*. Au sein de cette zone humide de 3 ha, le Syndicat a décidé de rénover une longère pour **y concevoir un espace de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**. Cet équipement nommé "Maison de la terre" permet à la Fédération de **mettre en lumière le rôle des chasseurs dans la gestion raisonnée des milieux naturels**. Avec l'aide de plusieurs partenaires, la FDC22 anime des ateliers dont la thématique principale est l'importance des sols vivants. Ces interventions s'adressent prioritairement à un public de collégiens.

Le projet "EDU-KER" a naturellement trouvé sa place dans le cadre du partenariat de la FDC22 avec le lycée Pommerit-Jaudy. Fin janvier, un temps fort de trois jours a été organisé pour des élèves de terminale présentant un Bac pro "Conduite et Gestion d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin". Au programme, de nombreuses visites de terrain et des rencontres axées sur trois thèmes : la biodiversité, l'élevage de chiens et la chasse. Les explications des différents intervenants ont permis aux élèves de relier ces sujets entre eux ; la finalité étant d'amener les lycéens à prendre conscience de leur place d'éco-citoyen au sein de la société. Parmi les points abordés, on peut citer le traitement des déchets, la gestion d'une zone humide, la protection



d'une zone de captage d'eau potable, l'indispensable cohabitation entre les différents usagers de la nature, ou encore la biologie des rapaces expliquée à travers une démonstration de chasse au vol...Ce temps fort a atteint son objectif : pas de bla-bla mais du concret, avec des intervenants passionnés, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, convaincus de l'utilité de leurs actions. Une chose est sûre, forts de cet esprit d'ouverture et des connaissances acquises, **les élèves appréhendent la chasse avec un autre regard**.

*\* Syndicat de valorisation des déchets du grand bassin briochin. Ce site assure le compostage des ordures ménagères résiduelles, des végétaux et des algues vertes.*

## Évaluer et maintenir la biodiversité en milieu agricole

La fragmentation des habitats et la réduction des éléments fixes du paysage (haies, mares, bosquets...) sont les deux grandes causes d'effondrement de la biodiversité. Dans un premier temps, le projet "Bretagne Biodiversité et Agriculture" s'est concentré sur l'élaboration d'un outil permettant d'évaluer la capacité des exploitations agricoles à accueillir de la biodiversité. Cet outil et les indicateurs qui l'accompagnent ont ensuite été validés par l'Inrae\*. Basée sur le

principe de volontariat, la démarche de diagnostic a d'ores et déjà été testée au sein de quatre exploitations agricoles bretonnes ; les agriculteurs concernés ayant pour point commun d'être impliqués dans la gestion de projets cynégétiques. Grâce au fonds éco-contribution, les **aménagement préconisés à l'agriculteur** à l'issue du diagnostic peuvent bénéficier d'un financement. Parmi ces recommandations, on peut citer les **plantations bocagères**, la **réhabilitation voire la**

**création de mares**, la **réduction de la taille des parcelles** (implantation de bandes enherbées, diversification des cultures) ou encore la **fauche tardive** de la luzerne et des prairies pour préserver certaines espèces (lièvre d'Europe, faisan de Colchide, bécasse des bois...).

*\* Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.*



## Valoriser l'ensemble des données naturalistes de Bretagne

Dans le cadre du suivi des espèces et de leurs habitats, les techniciens des fédérations départementales collectent régulièrement des données naturalistes en se référant à des protocoles établis au niveau national. Pour accomplir ces missions, chaque service technique départemental s'appuie souvent sur un réseau de chasseurs bénévoles mobilisés à différentes occasions (comptages d'animaux, entre autres). En fonction des spécificités des territoires de leur département, les tech-

niciens sont susceptibles d'adapter les protocoles en vigueur. Ainsi, les méthodes utilisées et la présentation des données obtenues diffèrent d'un département à l'autre. Le projet "Breizh Base De Données" consiste à **inventorier puis structurer les données collectées par les quatre fédérations départementales de Bretagne pour faciliter leur traitement et optimiser leur valorisation**. L'élaboration de synthèses et de bilans annuels techniques au niveau régional doit ainsi aboutir à une meilleure

connaissance de notre biodiversité. L'évolution des missions attribuées aux fédérations départementales s'accompagne d'une augmentation de leurs sollicitations, allant de la simple consultation à la prise de décision (ex : plans de chasse, classification des espèces...). Dans ce contexte, il est absolument indispensable de disposer d'un ensemble de données vérifiées et de qualité. En résumé, multiplier les données, c'est bien, s'assurer de leur qualité et les faire valoir, c'est indispensable !

## Connaître et suivre la biodiversité dans les milieux aquatiques

**Les zones humides** assurent un rôle et des fonctions clés dans l'écosystème. Elles **constituent un habitat favorable à de nombreuses espèces**, entre autres les limicoles comme les bécassines ou les anatis. Aujourd'hui, elles font partie des milieux les plus menacés. Le projet "Bretagne Zones Humides" s'intéresse à une technique de pêche passive, très peu utilisée en France, permettant d'inventorier les espèces présentes dans les mares situées en zones humides.

Le principe est le suivant : un technicien installe dans l'eau une ou plusieurs nasses. Le lendemain de l'installation, il effectue un relevé du piège pour trier les individus. Il obtient alors une photographie assez précise de l'activité existante, grâce à la capture de nombreuses espèces : invertébrés aquatiques (libellules...), amphibiens et poissons, etc.

Dans chaque département breton, 4 à 8 sites feront l'objet d'une analyse basée sur cette méthode efficace, simple à mettre en œuvre et très respectueuse des milieux naturels et des espèces qui y vivent. L'objectif de



ce travail est d'aboutir à la rédaction de protocoles associés, pour faciliter et encourager leur déploiement sur les zones humides en Bretagne.

Vous l'aurez compris, **les actions de préservation d'espèces ou de communautés d'espèces et de conservation de ces milieux doivent s'accompagner d'une bonne connaissance de la biodiversité qu'ils contiennent**.

Dans la région, deux autres projets ont été validés par l'OFB :

- La FDC56 met en œuvre un programme de restauration, d'entretien et de valorisation du site des landes sèches du Crano, classé Espace Naturel Sensible
- La FDC29 est engagée dans un programme de gestion conservatoire du site des landes de Ti Blaise.



# LES COMPTAGES DE LA BÉCASSE DES BOIS

Depuis plusieurs années, la FDC22 organise chaque hiver trois journées de comptages aux chiens d'arrêt sur les massifs du Conseil départemental et du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres : la forêt de Beffou, le massif d'Avaugour Bois Meur et Lann Ar Waremm. D'année en année, l'engouement des chasseurs pour participer à ces opérations ne faiblit pas, bien au contraire. Une opportunité à saisir !



## Quel est l'intérêt de ces sites pour la réalisation des comptages ?

Ces trois massifs présentent des atouts majeurs. Premièrement, la Bretagne fait partie des régions d'Europe les plus favorables à l'hivernage de l'espèce (climat, localisation, biotope). Deuxièmement, ces sites ont la particularité d'être classés "réserve de chasse" pour la bécasse et présentent des superficies intéressantes (plusieurs centaines d'hectares) avec une diversité de peuplements forestiers.

## À quelle période de l'année ces comptages doivent-ils être réalisés ?

Ces opérations se déroulent pendant la période d'hivernage de la bécasse des bois, soit de décembre à février, à raison de trois sorties sur chaque secteur (mi-décembre, mi-janvier et mi-février).

## Comment s'organise le protocole de comptage ?

Chaque massif est divisé en plusieurs secteurs de 50 ha environ (35 à 50 ha suivant le milieu). La délimitation de ces secteurs tient compte des limites de parcelles forestières. Pour chaque massif, le participant tire au sort un secteur de comptage. Il doit ensuite prospecter son secteur dans sa totalité, avec ses deux chiens d'arrêt, et ce pendant 3 heures environ. Pour chaque oiseau levé estimé différent, il doit noter l'heure, le point

d'envol, la direction et lui attribuer un numéro. Seuls les oiseaux levés et vus sont pointés sur une carte et situés le plus précisément possible par rapport aux peuplements forestiers. Chaque secteur sera prospecté par des chasseurs différents lors des trois sorties.

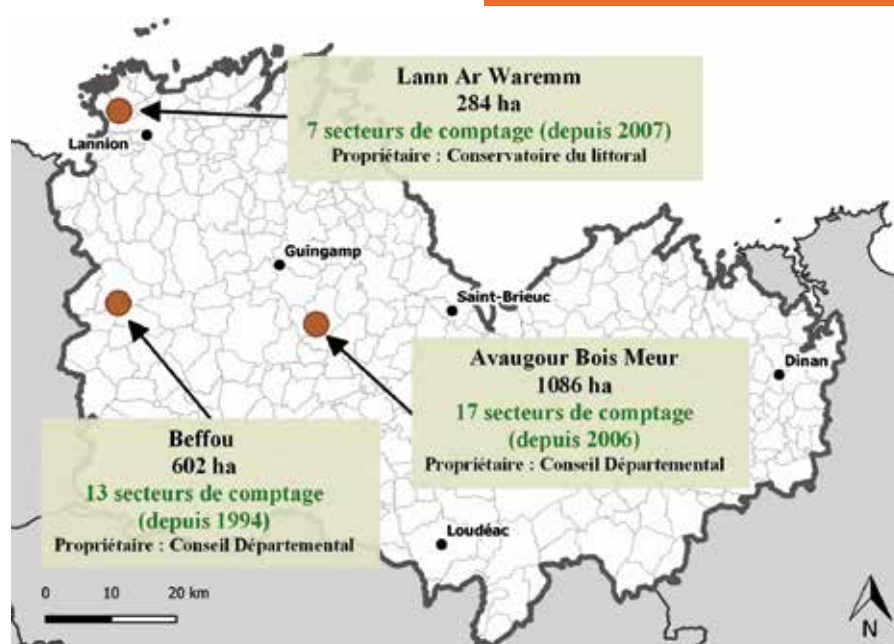
## À quoi servent ces données ?

Ce suivi permet d'une part de mettre en évidence l'effet positif de la mise en réserve des sites. D'autre part, au cours d'une même saison, le suivi simultané de plusieurs sites répartis en différents endroits du département peut renseigner sur la répartition globale des bécasses. Grâce à ces comptages, nous disposons

de données précieuses pour la gestion de l'espèce, notamment en cas de vague de froid comme celle de mi-février avec une concentration des oiseaux sur le littoral. Enfin, la connaissance de la répartition des oiseaux facilite la prise de décisions en matière d'aménagements forestiers favorables à l'accueil de la bécasse des bois.

## Résultats 2020/2021 (moyenne)

- Forêt de Beffou : 134 bécasses soit 22/100 ha
- Avaugour Bois Meur : 125 bécasses soit 11/100 ha
- Lann Ar Waremm : 86 bécasses soit 30/100 ha



Source : © IGN : GEOFLA 2016, BD TOPO 2019. Réalisation : FDC22, 04/02/2021

# INFLUENZA AVIAIRE ET LÂCHERS DE GIBIER

## Qu'est-ce que l'influenza aviaire ?

Comme plusieurs pays d'Europe, la France est confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). **Ce virus fait partie de la grande famille des virus de la grippe.** Ces virus grippaux circulent naturellement chez les oiseaux sauvages, notamment sur les anatidés, c'est-à-dire les canards, les oies sauvages. Les virus circulant actuellement en France ne sont **pas dangereux pour l'Homme.**



## Point de situation

Après un premier foyer d'IAHP détecté en Haute-Corse, l'ensemble du territoire national métropolitain est en **niveau de risque élevé\*** depuis le 17 novembre dernier.

*\*L'influenza aviaire est une maladie réglementée. Selon l'intensité de la menace, la réglementation prévoit trois niveaux de risque : négligeable, modéré ou élevé.*

À la date du 11 mars, la France compte 486 foyers confirmés en élevage. Leur répartition est la suivante :

- > 473 foyers en élevage dans le Sud-ouest
- > 13 foyers hors Sud-ouest

Par ailleurs, 14 cas ont été enregistrés dans la faune sauvage (dont 2 cas dans le Morbihan).

Le nombre de foyers fait l'objet d'une actualisation quotidienne sur le site du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette élévation du niveau de risque a **plusieurs incidences sur les activités cynégétiques mais aussi en matière de surveillance de la faune sauvage.**

## • Surveillance sanitaire

Le réseau SAGIR, coordonné par l'OFB\* et la FDC, est chargé de collecter les animaux sauvages trouvés morts afin d'identifier les facteurs imputables à cette mortalité. En niveau de risque élevé, la surveillance est renforcée. La découverte d'un oiseau mort de la famille des anatidés (oies, cygnes...), des laridés (mouettes, goélands...) et des rallidés (poules d'eau...) entraîne leur collecte en **vue d'analyse**. L'observation d'une mortalité groupée (trois oiseaux sur une période d'une semaine maximum et dans un rayon de 500 mètres) déclenche elle aussi une expertise. **Restez vigilants et alertez la Fédération en cas de découverte suspecte**, notamment en zone à risque particulier.

*\*Office Français de la Biodiversité.*

## • Activités cynégétiques

**Le niveau de risque élevé impacte le transport et l'utilisation des appâts pour la chasse au gibier d'eau ainsi que le transport et les lâchers de gibier à plumes, mais aussi les rassemblements d'oiseaux** (démonstrations de chasse au vol...).

Après la prise de mesures uniquement dans les communes dites à risque particulier (zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs), celles-ci ont été étendues à l'ensemble du territoire après le passage en niveau de risque élevé.

## Couloirs migratoires

C'est la deuxième fois en quatre ans qu'une épizootie d'influenza aviaire atteint le territoire français. Régulièrement, la circulation de ces virus se fait dans le monde entier, par les migrations d'oiseaux.

Chaque année, ces derniers parcourent des milliers de kilomètres. Ils viennent du Sud où ils ont passé l'hiver, notamment dans les régions méditerranéennes ou inter-tropicales. Ils vont ensuite remonter vers le nord de l'Europe aux mois de février, mars et avril, pour se reproduire avec d'autres oiseaux venant d'autres régions.

Au cours de ces rassemblements d'oiseaux, des virus apportés par certains d'entre eux se mettent à circuler dans la population globale. Ainsi, à chaque migration descendante, il y a un risque d'influenza aviaire, avec des oiseaux qui viennent du Nord et qui redescendent vers le Sud.



# QUID DES LÂCHERS DE GIBIER À PLUMES ?



Les territoires de chasse qui pratiquent des lâchers de gibier à plumes (faisan, perdrix), dans un objectif de reproduction, ont pour habitude d'effectuer ces opérations en fin de saison de chasse. Or, leur planification avant l'ouverture générale permet l'amélioration des taux de survie des oiseaux.



La FDC22 préconise ainsi d'introduire les faisandeaux ou perdreaux sur le territoire après les moissons, autrement dit à l'âge de 10-12 semaines.

La **connaissance du territoire** à partir de leur introduction jusqu'à l'ouverture générale sera un atout pour les oiseaux pendant la période de chasse. **Ils connaîtront ainsi les différentes zones refuges et sauront mieux se défendre sur un territoire qu'ils connaissent.**

De plus, leur capacité d'adaptation au milieu est facilitée pendant la saison estivale dans la mesure où les oiseaux lâchés sont jeunes et les ressources alimentaires sont abondantes. Leurs déplacements sont alors plus limités que ceux des adultes en période de chasse ou lors des lâchers à la fin de l'hiver quand

le dérangement occasionné par la chasse est encore présent avec, en plus, des conditions d'alimentation difficiles.

Par ailleurs, afin d'assurer le cantonnement des oiseaux dès le lâcher, il est recommandé d'installer un réseau d'agrains ou des cultures faunistiques sur le site et d'effectuer une bonne régulation des prédateurs.

**La probabilité de nidification pour les oiseaux lâchés l'été est plus élevée par rapport aux oiseaux lâchés courant février-mars ; les oiseaux lâchés l'été ont l'avantage de s'être approprié leur territoire de reproduction sur une période plus longue.**





## Covid-19 et grippe aviaire : double peine pour les éleveurs de gibier



Sébastien Le Minoux, délégué Bretagne du SNPGC\*, s'exprime sur une saison de chasse très compliquée en raison d'une "double crise" Covid-19 et grippe aviaire.

*"L'été 2020 s'est déroulé sans festivités pour les associations de chasse*

*avec un impact sur leur budget, et par conséquent moins de commandes de gibier. Ensuite, nous avons dû faire face, en novembre, à un second confinement. Notre filière a subi de plein fouet les mesures prises pour interdire la chasse dite de loisir - à l'exception des opérations de régulation du grand gibier. Pas de sortie de faisans et de perdrix, cela signifie absence de ventes pour nous, mais les oiseaux sont toujours là. Parallèlement, la grippe aviaire a fait son apparition en France début novembre, entraînant des difficultés de livraison dans certaines zones du département costarmoricain. Des stocks conséquents d'oiseaux subsistent encore chez certains éleveurs français alors que les volières sont vides logiquement à cette*

*période de l'année. Que fait-on de ces oiseaux ? Notre Syndicat a beaucoup bataillé au niveau national pour alerter les autorités sur notre situation, mais les actions peuvent aussi se décider au niveau départemental. L'allongement de la période de chasse à tir du faisane et de la perdrix jusqu'à fin février au lieu de fin janvier, dans les Côtes d'Armor, c'est déjà une éclaircie pour les éleveurs du territoire. Par ailleurs, face à la fréquence des épizooties de grippe aviaire, la planification précoce de ces lâchers pourrait être une option intéressante pour anticiper d'éventuelles restrictions en fin de saison de chasse".*

\*Syndicat National des Producteurs de Gibier de Chasse.

### POINT DE VUE

**Sébastien Bobineau,  
vice-président du SNPGC  
et délégué de l'Ouest**

*"L'allongement de la période de chasse est un dispositif qui a été activé de façon très pragmatique par les fédérations de chasse - et notamment celle du 22 - pour répondre à une situation exceptionnelle. Malgré le contexte il nous faut présager du futur, les premiers œufs sont déjà là et la question du devenir de la chasse au petit gibier est clairement posée et avec elle celle de l'élevage. Nous avons tous et chacun le devoir de travailler ensemble pour que notre passion trouve un nouvel écho au sein de l'opinion publique. Pour avancer il nous faut analyser les attentes des chasseurs vis-à-vis de notre profession et définir quelle place mes collègues et moi-même devons-nous occuper dans le paysage cynégétique de demain."*

## DES TRAVAUX POUR RESTAURER LES MILIEUX FAVORABLES AUX ESPÈCES



La réserve naturelle de Glomel est principalement constituée de milieux dits semi-naturels, c'est-à-dire qu'ils se maintiennent grâce à l'intervention de l'Homme. Il y a encore quelques décennies, landes et prairies humides étaient fauchées et/ou pâturées. Au fil du temps, l'agriculture a changé ; ces milieux souvent difficiles d'entretien ont cessé d'être exploités et, petit à petit, bouleaux, saules et bourdaines ont remplacé les bruyères et autres espèces typiques des landes. **Aujourd'hui, landes et prairies humides sont en forte régression à l'échelle européenne, d'où les actions entreprises pour les restaurer.**



À Glomel, les modes de gestion sont diversifiés pour favoriser l'hétérogénéité des milieux et, par conséquent,

la multitude des espèces. Six doubles poneys pâturent un peu plus de 20 hectares : leur action est essentielle pour contrôler la repousse des arbustes et permettre à bon nombre d'espèces végétales de s'épanouir. Pour aider les poneys dans leur vaste tâche, quatre bœufs nantais nés sur les réserves naturelles des monts d'Arrée viendront les rejoindre au printemps prochain.

**L'intégralité des clôtures a été renouvelée à Lan Bern**, soit un peu plus de 4,5 km. Ce chantier, confié à l'entreprise ACE Paysage (56), a pu se concrétiser grâce à un financement via un contrat Natura 2000 et à une participation du Conseil départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles.

Sur d'autres parcelles, des Épicéas de Sitka et des peupliers avaient été plantés il y a plusieurs décennies, bien avant leur rachat par la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage. Le plan de gestion de la réserve naturelle prévoyait l'abattage de ces plantations en 2018 et 2019 mais cette action avait dû être reportée faute de budget suffisant. C'est désormais chose

faite. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Hypo-Campe (22) grâce à un co-financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. L'abattage de ces espèces introduites doit permettre de retrouver les prairies originelles et de recréer des couloirs de déplacement pour bon nombre d'espèces, dont le Damier de la Succise, un papillon très rare et protégé qui se reproduit sur les prairies humides de la réserve naturelle. Le bois coupé sera valorisé localement en bois énergie par l'entreprise Courtel (22) ou bien il servira à fabriquer des cagettes par l'entreprise Samson (22).



**Merci encore aux bénévoles** qui, bien souvent, œuvrent aux côtés du garde-technicien avant et/ou après ces chantiers, notamment pour le broyage et l'évacuation des branches.



**· Les décisions d'attribution de plans de chasse individuels sont-elles soumises à une obligation de publication ?**

Oui. En plus d'être notifiées aux détenteurs de droit de chasse concernés, ces décisions doivent être publiées au répertoire des actes officiels de la Fédération (accessible depuis le site internet de la FDC22).

**· Après notification d'une décision d'attribution de plan de chasse individuel, un territoire souhaite formuler une demande de recours administratif. Quelles sont les modalités ?**

La demande de recours administratif doit être transmise à la FDC22 par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision contestée.

**· La chasse à l'arc peut-elle être pratiquée en formule "chasse accompagnée" ?**

Oui. Seul l'accompagnateur doit suivre la Journée de Formation Obligatoire et donc justifier d'une attestation de formation.

**· Un chasseur possédant un permis de chasser étranger peut-il être parrain d'un chasseur accompagné ?**

Non.

**· Un adulte peut-il chasser en chasse accompagnée ?**

Oui. À partir de l'âge de 15 ans, il n'y a pas de limite d'âge pour chasser en chasse accompagnée. Ce dispositif est fait pour découvrir la chasse ("une arme pour deux") et un adulte peut parfaitement s'inscrire.

**· J'ai déjà suivi la formation "sécurité" jusqu'ici dispensée par la Fédération (Glomel ou Bois Meur). Suis-je dans l'obligation de suivre la nouvelle formation de remise à niveau décennale ?**

Oui. Cette remise à niveau décennale ne remplace pas la formation "sécurité" proposée jusqu'alors par la Fédération. Elle ne traitera pas des consignes particulières pour le responsable de chasse, relatives, par exemple, à l'organisation d'une chasse collective. Il s'agira d'insister sur les consignes de sécurité individuelles.

**· En quoi consiste le programme de la formation décennale sécurité obligatoire ?**

Parmi les points abordés, on peut citer : rappel des gestes de sécurité élémentaires à adopter aussi bien en action qu'hors action de chasse, des situations d'accidents, des comportements à adopter lorsque l'on rencontre un usager de la nature non-chasseur, l'adaptation de l'arme au gibier chassé etc.

**· Un propriétaire a-t-il le droit de louer le droit de chasse du grand gibier à une personne et celui du petit gibier à une autre personne ?**

Oui, le droit de chasse peut être dissocié. Cette division doit être mentionnée dans le contrat de bail. Un propriétaire peut diviser le droit en ne louant qu'une partie de son terrain et en se réservant le droit sur l'autre partie ou en la mettant à disposition d'un autre locataire. De la même façon, il peut décider que le droit ne soit réservé qu'à un seul mode de chasse.

**· Dans les Côtes d'Armor, l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la chasse prévoit que toute chasse par temps de neige est interdite à l'exception de quelques espèces. Que faut-il savoir ?**

Il y a temps de neige quand la neige recouvre une majeure partie du territoire de chasse et qu'il est possible de suivre aisément un animal à la trace (empreintes au sol). La chasse en temps de neige est interdite sauf pour :

- la chasse du gibier d'eau sur le DPM
- la chasse du renard
- la chasse du ragondin et du rat musqué
- la chasse des animaux soumis à plan de chasse
- la chasse du sanglier
- la chasse à courre et la vénerie sous terre

Vous êtes nombreux à nous avoir interrogés au cours de l'épisode neigeux de février. Les conditions météorologiques associées à cette période ont modifié les comportements de certains animaux, les oiseaux notamment. Leur accès à la nourriture étant plus difficile, nous avons souligné l'importance du "bon sens" et de l'éthique de la chasse. Les chasseurs doivent être responsables.

**· Quels sont les horaires à respecter pour pratiquer la destruction à tir des ESOD (corneille noire, ragondin, rat musqué) ?**

Ce type d'opération peut s'effectuer à partir de 1 h avant le lever du soleil et jusqu'à 1 h après son coucher.

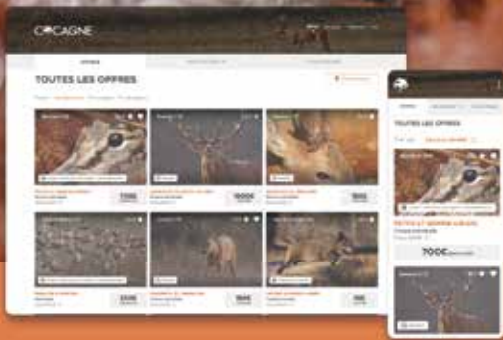




# COCAGNE

Chassons connectés, à la nature, aux territoires, aux Hommes.

- 1<sup>ère</sup> plateforme d'offres de chasse opérée en partenariat avec votre fédération
- Accès gratuit pour les présidents de territoires
- Vous choisissez vos chasseurs
- Aucune marge sur le prix de vos offres de chasse.



Une plateforme conçue par des présidents de territoires pour des présidents de territoires

1

Créer gratuitement votre compte et votre offre sur [www.cocagne.fr](http://www.cocagne.fr)

2

Avec l'aide de votre fédération, nous mettons en avant votre offre de chasse.

3

Vous acceptez ou refusez en un clic les demandes de réservations en fonction des profils des chasseurs que nous vous transmettons.

**Votre référent Cocagne à la FDC 22**

BUFFAULT BLANDINE

[blandine.buffault@fdc22.com](mailto:blandine.buffault@fdc22.com) — 06 30 59 41 94

[www.cocagne.fr](http://www.cocagne.fr)